



Lettre d'huissier pour créance impayée

Par **lasbleye**, le **04/06/2009** à **08:09**

Bonjour,

J'ai reçu récemment une lettre d'un huissier de justice me réclamant une somme réclamée par un créancier; N'ayant jamais souscrit un prêt avec cet organisme, j'appelle l'huissier pour explications. Il m'informe uniquement que c'est une créance reprise à une autre société mais refuse de me dire son nom et que cette société avait obtenu un jugement du tribunal pour défaut de paiement en 1992.

Il refuse donc de me dire qui est le créancier originel et de détailler le montant de la créance.

Quel recours ?

Par **lorelay45**, le **04/06/2009** à **17:48**

Bonjour,

Le mieux, c'est de vous rendre au cabinet de ce dernier.

Dans la mesure où, il n'y a eu aucune condamnation judiciaire, il ne peut rien contre vous. Il peut vous menacer de saisir vos biens ou salaires mais en fait, c'est pas vrai. Il faut avant cela que le juge vous condamne avant que l'huissier puisse procéder au recouvrement.

Le mieux c'est de nous dire sur le site, pour combien vous devez payer. En effet, si la somme est inférieure à 300€, vous pouvez dormir tranquille car très souvent, se sera passée en perte

ou non valeur. Une solution, marqué NPAI sur les courriers de l'huissier sans les ouvrir et remettez à la poste ceci seulement si vous n'avez pas été condamné par le tribunal à payer.

Je repète : MIEUX VAUT VOUS RENDRE DANS LE CABINET DE L'HUISSIER sauf s'il est hors de votre département ce qui attestera que le tribunal n'a pas jugé votre affaire!

Isabelle